

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**du lundi 10 juillet 2023**



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absent : Yannick IVAIN- DEBOUCHAUD procuration à Cédric LEVE

Secrétaire : Karine CHAULET

La séance est ouverte à 19h00.

## **Approbation du dernier compte-rendu :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **Création d'un deuxième poste d'adjoint technique territorial pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 17 juillet au 31 août 2023.

## **Location du bassin n° 10 :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer le bassin n° 10 à la Société de Pêche de Remilly-sur Tille au tarif de 1030 euros par an à compter du 10 juillet 2023. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le bail pour une durée de trois ans.

## **Recrutement de vacataires pour l'année scolaire 2023-2024 :**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser, à l'unanimité, le recrutement de vacataires pour réaliser des missions ponctuelles d'animation pour la saison scolaire 2023-2024.

## **Décision modificative n°1 :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes, en fonctionnement :

Article 022 : -23€

Article 6718 : +23€

## **Devis travaux sylvicoles 2023 :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'état d'assiette 2024 comme suit :

Marquage de la parcelle 43 à dédier aux affouages de l'hiver 2024/2025

Marquage de la parcelle 74 dans le but d'une coupe d'amélioration dans les chênes en 2024

Et autorise le Maire à signer le devis de l'ONF pour la maintenance des parcelles 70 et 71 ; et l'entretien des parcelles 68 et 69. Le devis total s'élevant à 7 319.04 € HT.

## **Actualisation du linéaire de la voirie communale :**

La longueur de la voirie communale devant être mise à jour auprès des services de la préfecture, les services techniques de la mairie ont identifié une longueur de 210 mètres de linéaire supplémentaire sur la commune.

Après présentation, le Conseil Municipal autorise le maire, à l'unanimité, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à cet effet.

## **Avenant au marché du Clos du Lavoir :**

Le solde des travaux du Clos du Lavoir s'élève à 72 140.32€ HT, dont 5 521.87€ HT de travaux supplémentaires et 4 647.75€ HT d'actualisation tarifaire. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant.

## **Création de poste au service périscolaire :**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent sur la base de 25h / semaine annualisées, afin d'assurer des heures d'entretien ainsi que des heures d'animation.

## **Adhésion à l'Agence Technique ICO :**

Après présentation des services de l'Agence Technique Ingénierie de Côte d'Or, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion à ce service.

### **Acquisition d'un bâtiment modulaire suite à l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat d'un bâtiment modulaire pour un coût de 106 112.94 €. Il autorise le Maire à solliciter le concours du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Patrimoine Communal ».

Le financement est défini comme suit :

30%, soit 31 833.88 €, de subvention par le Conseil Départemental

40%, soit 42 445.18 €, par le biais de la DETR

30%, soit 31 833.88 € en autofinancement

La séance se termine à 21h30.

### **Questions diverses :**

Des travaux de nettoyage ont été entrepris sur les bassins n°3 et 10 des sablières.

L'association RESTAUREM a effectué des travaux de peinture sur la porte de l'église et sur le lavoir (peinture et matériel fournis par la municipalité).

La Communauté de Communes organise un NETHALON en attendant les Jeux Olympiques de 2024 : 14 épreuves sportives auront lieu dans les 14 communes de la Com Com de mai 2023 à juin 2024. Si vous souhaitez participer ou avoir des informations, vous pouvez adresser un mail à [communication.remillysurtille@gmail.com](mailto:communication.remillysurtille@gmail.com)

Le SMICTOM rappelle que, d'ici janvier 2024, les biodéchets devront être compostés (loi Biodéchet 2024). Cette réglementation doit permettre de diminuer de 30% nos déchets des poubelles grenat.

Pour ce faire, le compostage individuel reste fortement encouragé et la collectivité à l'obligation de mettre en place une solution de tri à la source. Une réflexion est engagée sur Remilly, notamment concernant l'emplacement du futur composteur collectif.

Les habitants qui seraient intéressés par un rôle de « maître composteur » sont invités à se faire connaître en mairie.

Pour rappel, les prochains vendredis de Remilly auront lieu les vendredi 04 août et vendredi 1<sup>ier</sup> septembre (avec feu d'artifice offert par la municipalité).